

Service Environnement, Eau et Forêt
Pôle Politiques et Police de l'Eau

Affaire suivie par : Jérémy Comet

Téléphone : 05 61 10 60 24
Courriel : jeremy.comet@haute-garonne.gouv.fr

NOTE DE PRÉSENTATION

Objet : Arrêté réglementant la pêche dans le département de la Haute-Garonne pour l'année 2022

Tous les ans, un arrêté du préfet de la Haute-Garonne fixe les conditions, dates d'ouverture et conditions d'exercice de la pêche, en application des articles du code de l'environnement, livre IV, titre III.

Le document soumis à consultation est le projet d'arrêté pour l'année 2022.

La commission technique départementale de la pêche, dont la composition est fixée par arrêté ministériel, s'est réunie le 8 novembre 2021 et a émis un avis favorable au projet d'arrêté ci-joint.

Date et lieux de la consultation

En application de la loi 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique.

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Peche/Consultation-du-public-concernant-la-peche>

La consultation est ouverte du 19 novembre 2021 au 10 décembre 2021 inclus (21 jours).

Le public peut faire valoir ses observations :

- directement en ligne en précisant l'objet de la consultation à l'adresse suivante :
ddt-consultation-publique-eau@haute-garonne.gouv.fr
- par courrier à l'adresse suivante :
Direction départementale des Territoires de Haute-Garonne
Service Environnement, Eau et Forêt - Pôle politiques et police de l'eau
Cité administrative - 2 Bd Armand Duportal - BP 70001 - 31074 Toulouse cedex 9.